

REGLEMENT INTERIEUR

En date du 17 juin 2022

Préambule

Ce document, rédigé par le Conseil d'Administration de **FAMILLES RURALES**, Association de Brétignolles-sur-Mer, domiciliée 18 rue de la Gîte, a pour objectif de vous informer des règles de fonctionnement de notre Association.

INFORMATIONS GENERALES / NOS ACTIVITES

Les activités débutent, en règle générale, en septembre pour se terminer en juin de l'année suivante. Les dates de début et de fin sont données par les Responsables d'Activités. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (zone B) ni le week-end de l'Ascension.

INSCRIPTION/TARIFS/ REMBOURSEMENT/ATTESTATION/LISTE D'ATTENTE

INSCRIPTION :

Si lors de votre premier cours ou séance, l'activité ne vous convient pas, nous vous restituons votre dossier sur simple demande (les personnes qui se réinscrivent pour la même activité ne sont pas considérées comme nouvel adhérent, uniquement s'il s'agit d'une nouvelle activité non pratiquée jusqu'à présent).

Depuis très récemment nous avons des difficultés à obtenir des dossiers complets à l'inscription. Nous sommes obligés de les réclamer à plusieurs reprises. Lorsque nous accueillons des enfants en activité il est PRIMORDIAL que nous ayons les coordonnées des parents :

- en cas d'accident pendant le cours, si nous devons appeler les secours, comment faisons-nous pour vous prévenir ?*
- nous n'avons pas de certificat médical : vous vous considérez, ou votre enfant, apte à pratiquer une activité, mais si un problème de santé vous informe du contraire, comment faisons-nous ?*
- le paiement est manquant : plutôt que «d'oublier» le règlement dites-nous simplement que vous avez des difficultés et nous chercherons ensemble la meilleure solution.*
- la fiche d'activité culturelle et détente est manquante (FACD) : c'est le document que nous devons fournir à l'assurance pour votre couverture pendant l'activité. Document ESSENTIEL à une bonne prise en charge.*

TARIFS :

Tous nos tarifs sont forfaitaires et établis pour l'année scolaire. Les inscriptions se font en Juin pour la rentrée suivante. Pour valider votre inscription vous devez rendre un dossier complet selon les consignes données.

Le règlement de la cotisation est annuel soit en une seule fois, soit en trois fois, encaissement début octobre, puis mi-janvier et mi-avril (pour toutes les activités hormis Photo et Scrabble)

REMBOURSEMENT :

A la rentrée : vous avez changé d'avis pendant l'été et souhaitez annuler votre inscription : les demandes seront étudiées par le Conseil d'Administration mais une partie de votre cotisation sera conservée par l'Association pour dédommagement (1/3 de la cotisation). En effet les activités qui requièrent l'emploi d'un professionnel sont organisées en fonction des inscriptions réalisées, ce qui peut engendrer la création d'un avenant au contrat de travail, non modifiable une fois signé.

En cours d'année si vous arrêtez l'activité : pour prétendre à un quelconque remboursement, au prorata du nombre de cours non effectués, **seul le certificat médical est accepté.**

Si l'activité s'arrête du fait de mesures sanitaires gouvernementales ou municipales : aucun remboursement ne pourra être envisagé.

ATTESTATION :

Vous pouvez obtenir une Attestation d'Adhésion pour votre CE par exemple, sur simple demande auprès de votre Responsable de l'Activité.

LISTE D'ATTENTE :

S'il n'y a plus de place pour l'activité souhaitée ou un créneau : inscription sur une liste d'attente et attribution, si une place se libère, dans l'ordre de la liste.

ASSURANCE/CERTIFICAT MEDICAL

ASSURANCE :

Nous adhérons à la Fédération Familles Rurales de Vendée ce qui vous garantit, entre autres, une assurance pour la pratique des activités au sein de notre Association. La responsabilité de Familles Rurales Association de Brétignolles sur Mer ne pourra être engagée en cas :

- d'accident survenu en dehors du cours choisi par l'adhérent.
- de la perte ou de vol d'effets personnels dans les vestiaires. Il est donc déconseillé d'y emporter des objets de valeur.

Le montant de l'adhésion, pour l'année civile 2023, est de 25 € pour les Familles et 13 € pour les Seniors. Le chèque sera mis en banque début janvier.

Merci de présenter votre carte 2022 lors de l'inscription. Si vous ne la possédez pas nous vous demanderons de régler une participation pour la période de Septembre à Décembre et la cotisation pour l'année 2023.

Afin de connaître et de «lister» nos adhérents nous vous demanderons de compléter une FACD (Fiche Activité Culturelle et Détente) remise soit lors des journées d'inscription, soit avec votre dossier d'inscription.

CERTIFICAT MEDICAL :

Pour la pratique des activités sportives : **la première année de l'adhésion, obligation de présenter un certificat médical**, puis les deux années suivantes, remise de l'attestation de non contre-indication à la pratique de l'activité.

DROIT A L'IMAGE

Un exemplaire d'autorisation ou refus de droit à l'image vous est remis avec votre dossier d'inscription. Il est important de nous le remettre signé de votre part afin que nous ayons connaissance de votre choix.

DISCIPLINE/SECURITE

DISCIPLINE :

Pour la Gym Pilâtes et Hatha yoga : la demande pour ces activités est importante. L'inscription se fait pour un cours précis. Si pour quelque raison que ce soit vous ne pouvez assister à un ou plusieurs cours, aucun rattrapage n'est possible et ne sera autorisé sur un autre créneau. Merci de votre compréhension.

Pour la Danse et le Hip-Hop : les élèves sont priés de se présenter à l'heure aux cours et dans une tenue adaptée (tenue près du corps, cheveux attachés, bijoux retirés). La tenue de danse (ou de détente) est de rigueur, vous voudrez bien veiller à ce que votre enfant ne l'oublie pas.

LE PORTABLE EST INTERDIT PENDANT LES COURS.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.

Toute absence doit être justifiée auprès du professeur.

Les élèves absents trois semaines consécutives, sans prévenir le professeur, ne participeront pas au spectacle de fin d'année ainsi qu'aux autres manifestations proposées dans l'année.

Nous comptons sur vous pour faire appliquer ces consignes

SECURITE :

Si un cours n'a pas lieu, le Responsable de l'Activité prévient ses adhérents par mail, téléphone ou message sur la porte du lieu où se déroule l'activité.

Pour la sécurité des élèves mineurs : il est nécessaire de vous assurer de la présence du professeur, au début du cours, avant de laisser votre enfant. Nous constatons parfois que certains enfants attendent dehors ou au rez-de-chaussée (pour la Danse) au début ou à la fin du cours. C'est dangereux, il n'y a aucune surveillance possible. Nous vous demandons d'être vigilants pour leur sécurité.

Si vous souhaitez que votre enfant vienne et reparte seul, n'oubliez pas de compléter la rubrique sur la fiche d'inscription.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce règlement est adopté et validé par le Conseil d'Administration de Familles Rurales Association de Brétignolles sur Mer organisatrice et gestionnaire des activités sus citées. Il pourra être revu chaque année si nécessaire.

Votre signature sur la Fiche d'Inscription atteste de votre approbation.

Merci pour votre collaboration et votre confiance.

Le Conseil d'Administration Familles Rurales Association de Brétignolles-sur-mer.